

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES FILIÈRES DE RECYCLAGE DES DÉCHETS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les filières de recyclage des déchets ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, lors de la dernière séance de questions d'actualité, nous avons pu échanger sur les exportations de déchets. Je souhaiterais prolonger ma question et avoir quelques précisions sur le sujet.

D'abord, vous avez demandé, Madame la Ministre, un rapport à votre administration afin d'avoir une photographie complète du pourcentage des déchets recyclés dans l'ensemble des déchets repris, mais également le volume des exportations, la répartition, dans ces volumes, entre les déchets ménagers et industriels, leur destination et le respect ou non des normes environnementales et sanitaires.

Quand ce rapport vous sera-t-il transmis ? S'il l'a été depuis la réponse à la question d'actualité, pouvez-vous nous en dresser les grandes lignes ?

Ensuite, vous avez indiqué que, dans l'appel d'offres de votre prédécesseur relativement à la création d'une filière industrielle de plastique, il n'y avait pas de propositions concrètes concernant les projets industriels visés, ici, dans le reportage dont il était question. Pouvez-vous être plus précise dans la mesure où en mai dernier, l'on communiquait sur six projets représentant un investissement global de 120 millions d'euros, dont 47 millions à charge de la Wallonie, et créant 350 emplois.

Madame la Ministre, était-ce du vent ? Quel est l'avenir de ces projets et de ces investissements ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question. Celle-ci concerne essentiellement les déchets d'emballage, et plus particulièrement, les déchets d'emballages plastiques.

En ce qui concerne le recyclage des déchets d'emballages ménagers, les données fournies par la Commission interrégionale des emballages mentionnent qu'en 2017, environ 180 000 tonnes de PMC ont été envoyées au recyclage. Les résidus retirés en centre de tri et le poids des sacs bleus ne sont pas comptabilisés

dans ce chiffre. De ces 180 000 tonnes, la moitié sont des déchets d'emballages plastiques ; ce qui représente 42,4 % par rapport aux quantités mises sur le marché par les adhérents Fost Plus.

Suivant le même principe, Val-I-Pac atteint, en 2017, un taux de 54,4 % pour les emballages plastiques industriels.

Il faut aussi souligner que la méthode de calcul des résultats de recyclage au niveau européen vient d'être revue dans la directive Emballage modifiée en 2018. La Commission interrégionale des emballages va entamer une étude en vue de préparer les modalités d'application de cette nouvelle méthodologie, qui améliorera encore la traçabilité des déchets et la qualité des données récoltées.

Par ailleurs, le nouvel agrément de Fost Plus renforce l'écomodulation. Elle pénalise les emballages non recyclables ou perturbant les centres de tri et les processus de recyclage. Des propositions sont en préparation au niveau de la Commission interrégionale de l'emballage. Cette écomodulation devrait permettre de diminuer les refus de tri, lors de la gestion chez Fost Plus, et donc de réduire les flux de déchets refusés qui doivent être orientés vers l'incinération.

En ce qui concerne les exportations de déchets plastiques, il y a lieu de préciser qu'ils sont actuellement classés en « liste verte » au niveau européen et international. En d'autres termes, leur exportation n'est pas soumise à autorisation. En conséquence l'administration ne dispose pas de statistiques les concernant.

Toutefois, en regard de ce dernier constat, une nuance importante mérite d'être soulignée. Et pour cause : au niveau international, la COP14 de la Convention de Bâle a adopté cette année une modification de la classification de ces déchets plastiques, qui devrait prochainement restreindre le classement en « liste verte » des plastiques. L'objectif étant de combattre la pollution marine induite par la gestion problématique des déchets plastiques exportés vers les pays en développement.

Selon Fost Plus, pour ce qui concerne spécifiquement les exportations de déchets d'emballages plastiques, ces déchets sont traités en Europe, majoritairement en Belgique et dans nos pays voisins. Seule une petite fraction, estimée à moins de 100 tonnes en 2018, serait traitée en dehors de l'UE.

Concernant les déchets d'emballages industriels, il n'y a, pour le moment, pas de statistiques disponibles sur les exportations de ce flux. Au niveau national, le renforcement des dispositions relatives à la traçabilité des déchets exportés après prise en charge par des *traders* est à l'ordre du jour dans le cadre — comme je vous le disais en question d'actualité — de la préparation du renouvellement de l'agrément de Val-I-Pac.

Enfin, pour ce qui concerne l'appel à projets, lancé au niveau régional au cours du premier semestre, dans le cadre du Plan wallon d'investissement, je souhaite préciser que, si ces projets ne visent pas spécifiquement les déchets d'emballages industriels, dont certains apparaissaient dans le reportage de la RTBF, cela ne signifie pas que ces projets ne vont pas dans la bonne direction. Bien au contraire, ils permettront d'ancrer différentes filières de recyclage en Wallonie.

Pour rappel, ces projets visent différentes variétés de déchets plastiques, citons notamment :

- ☞ des polymères tels que le polypropylène, le polyéthylène, le polyuréthane, le polystyrène, et cetera ;
- ☞ des usages antérieurs tels que les emballages ménagers : bouteilles et ravers, films d'emballages, équipements électriques et électroniques, matelas ;
- ☞ des usages prévus pour les flux issus du recyclage : granules pouvant se substituer aux matériaux vierges, bouteilles et flacons, nouveaux matelas, matériaux de construction, et cetera.

Comme vous le savez, la sélection et la validation des projets ont eu lieu en mai. Ces installations ne seront donc pas opérationnelles avant un certain temps.

Des contacts vont être initiés entre mon cabinet, mon administration, les porteurs de projets et la SRIW, afin d'affiner la connaissance sur les six projets sélectionnés.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse extrêmement détaillée.

Je ne manquerai pas de poursuivre, en tout cas, l'intérêt que j'ai par rapport à la notion de déchets ménagers et industriels.

Je serai aussi très vigilante par rapport aux différents projets mis en place par rapport à cet appel à projets, surtout par rapport aux emplois qui seront suscités par rapport à ces appels à projets, parce que je pense que de nouvelles filières sont susceptibles d'amener de nouveaux emplois mais surtout aussi une traçabilité plus importante en matière de déchets industriels et de déchets ménagers. C'est cela qui nous importe.

(M. Janssen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)